



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU TARN

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LEGALITÉ  
Bureau des élections et de la réglementation  
Affaire suivie par Sylvie BEIGNON  
tél : 05.63.45.61.42  
sylvie.beignon@tarn.gouv.fr

## **DOCUMENTS À FOURNIR POUR LA DISSOLUTION**

### **D'UNE ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE.**

**LE PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE** faisant état de la dissolution.

**LE TEXTE QUI SERA INSERE AU JOURNAL OFFICIEL** dans le délai d'un mois.

Les mentions relatives au siège social ne doivent pas faire apparaître les mentions « **chez M. ou Mme ...** », la Commission nationale de l'informatique et de libertés (CNIL) imposant l'anonymat en raison de la mise en ligne des publications du Journal officiel. (Le règlement s'effectue à la réception de la facture).

**DISSOLUTION - document de la Direction de l'information légale et administrative n° 852070003.**